

Déclaration du SNUipp-FSU 66 à la CAPD du mardi 23 mai 2017

Le nouveau Président de la République annonce déjà des mesures inacceptables comme le redéploiement des postes de plus de maîtres (PDMQDC), au profit du dédoublement des classes de CP et CE1 en Education prioritaire et la possibilité pour les maires de revenir sur l'organisation de la semaine scolaire.

Les premiers éléments de la recherche montrent des effets bénéfiques du dispositif PDMQDC sur le climat de classe et la posture d'élève et 86% des enseignants plébiscitent la mesure selon l'enquête du SNUipp-FSU publiée en janvier dernier. Le SNUipp-FSU est porteur d'une réduction d'effectifs dans l'Education Prioritaire et dans toutes les classes sur l'ensemble du territoire, pour autant il s'oppose à l'abandon du Plus de Maitres et à tout redéploiement. Le SNUipp-FSU demande au contraire une augmentation de créations de postes de « plus de maîtres » pour permettre d'abord la généralisation du dispositif afin d'engager une baisse effective du temps de travail devant élèves.

La réforme des rythmes scolaires a dégradé les conditions de travail, désorganisé le fonctionnement des écoles et renforcé le pouvoir des municipalités. Leur laisser le choix de poursuivre ou non dans cette voie va accentuer les inégalités et une fois de plus, passer outre la parole des enseignants. Le SNUipp-FSU exige la remise à plat de la réforme, la concertation avec les acteurs de terrain que sont les enseignants et le retour à un cadrage national comme avant 2008 avec possibilités de dérogations départementales. C'est dans ce cadre que nous continuons de revendiquer le retour d'une semaine à 4 jours dans notre département. En tout état de cause, cela passe par une consultation générale des enseignants du département et une unicité départementale.

La CAPD de ce mardi 23 mai 2017 valide les résultats du mouvement.

Le SNUipp-FSU déplore les décisions de l'administration de ne pas respecter les règles définies. En effet, les décisions prises après un entretien en raison de la vacance d'un poste de direction REP+ dépassent l'entendement. La règle, définie préalablement par l'administration, a complètement été bafouée. Les rumeurs ont été légion. Nous avons assisté aux prémices de la déréglementation chère à notre nouveau président ! Tout cela dans le silence assourdissant de l'organisation syndicale minoritaire ... mais qui ne dit mot consent.

Que dire de l'épisode de l'affectation des enseignants bilingues ? Le SNUipp-FSU était intervenu sur ce sujet lors de la dernière CAPD pour contester la règle donnant une priorité aux titulaires du concours sur les habilités bilingues. Une avancée avait été obtenue, selon laquelle « les collègues issus du concours bilingues qui doivent être affectés sur des postes bilingues pendant au moins 3 ans, ne verraient cette règle appliquée qu'au cas où il n'y aurait plus de postes vacants bilingues à leur proposer. Sans pénurie de postes bilingues vacants, il n'y aura donc que des affectations au barème sans concurrence entre titulaires du concours spécifique et habilités bilingues ». Ce revirement soudain remet en cause les possibilités d'affectations de certains collègues qui ont une forte ancienneté sur ce type de postes, et le rejet de nouveaux habilités qui iront finalement sur des postes classiques.

Le SNUipp-FSU a toujours œuvré pour que le cadre collectif soit respecté, dans l'intérêt de tous les collègues. D'autres ont une conception du syndicalisme diamétralement opposée : satisfaire quelques-uns et privilégier « la com » plutôt que le travail et l'argumentation dans les instances. Nous ne sommes pas élus pour donner les résultats avant tout le monde ou satisfaire telle catégorie de collègues. Notre objectif est bien de garantir un mouvement transparent, qui respecte les règles établies et les décisions prises en CAPD. **C'est dans cet esprit que nous attendrons la fin de cette CAPD pour publier les résultats du mouvement.**